

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et disponible sur le site <https://www.amundi-finance-emissions.com>

Sommaire

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes	37
3. Déclaration du Directeur Général	64

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS sur les comptes sociaux au 31 décembre 2025

ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a pour principale activité l'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole et la conclusion de tous contrats s'y afférant.

Au cours de l'exercice 2025, AMUNDI FINANCE EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres¹ obligataires, en émettant 7 EMTN liés à un sous-jacent indiciel ou de crédit pour un montant commercialisé de 432 M€ (hors EMTN en cours de commercialisation).

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a remboursé 21 EMTN pour un nominal total de 799 M€ dont :

- 5 EMTN liés à des indices par anticipation pour 290 M€.
- 5 EMTN liés à des OPCl arrivés à échéance pour 246 M€,
- 11 EMTN de taux arrivés à échéance et par anticipation pour 263 M€,

AMUNDI FINANCE EMISSIONS commercialise également un EMTN lié à l'indice « Euronext » pour un nominal de 200 M€,

Au 31 décembre 2025, le montant nominal total en circulation s'élève à 7,941 Milliards d'euros (hors émissions en cours de commercialisation) contre 8,561 Milliards d'euros en circulation au 31 décembre 2024. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2026 et 2033. Ces EMTN sont émis sous forme de titres de créance dont la formule est garantie par Crédit Agricole SA (« le Garant »), dans le cadre de son programme d'émission (« le Programme »).

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2025 ayant des effets sur l'activité d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

¹ Titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RESULTAT

Les principales évolutions du compte de résultat sont présentées dans le tableau et commentaires ci-dessous :

Evolution en K€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Var%	Commentaires 31/12/2025
Produits financiers	784 667	579 437	-26%	Baisse des taux de rémunérations et des encours sur les actifs de couverture (Obligations, DAT et jambe receveuse des Instruments financiers à terme).
Charges financières	753 258	547 174	-27%	Baisse des taux de rémunérations et des encours générant des charges sur instruments financiers à terme et sur les emprunts obligataires.
Charges d'exploitation	28 666	26 347	-8%	Baisse des commissions en lien avec la diminution des encours des EMTN.

Les produits financiers s'élèvent à +579 437 milliers d'euros (contre +784 667 milliers d'euros au 31 décembre 2024) et les charges financières à +547 174 milliers d'euros (contre +753 258 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Ainsi, le **résultat financier net** ressort bénéficiaire à + 32 263 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre + 31 409 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 854 milliers d'euros.

Les produits financiers sont en baisse à la suite de la diminution des encours des actifs de couverture et de la baisse des taux d'intérêts depuis la fin de l'année 2024, agissant également sur les placements de trésorerie. Cela est compensé par un recul plus important des charges financières lié à la baisse des taux de rémunération sur les instruments financiers à terme.

Ainsi le résultat net financier évolue positivement entre le 31 décembre 2025 versus le 31 décembre 2024 et est composé des éléments ci-après :

- Des produits nets sur les actifs de couverture des montages EMTN pour +330 447 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre +432 213 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
 - Un produit net d'intérêts sur les Dépôts à Terme de +224 425 milliers d'euros, contre un produit net de +294 140 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Des revenus sur instruments financiers à terme pour +83 150 milliers d'euros, contre +45 533 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Des revenus sur obligations pour + 36 566 milliers d'euros, contre + 80 897 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Une charge nette sur OPCI de -13 693 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette charge s'explique principalement par la moins-value réalisée sur les cessions liées à l'arrivée à échéance des notes immobilières.

- Des charges sur les passifs de couverture des montages EMTN pour -300 730 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre -402 881 milliers d'euros au 31 décembre 2024, principalement dû à la baisse des taux d'intérêts sur les montages ainsi que la baisse des encours des EMTN sur la période.

- Des revenus des placements de trésorerie pour fonds propres pour +224 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (contre un produit de +2 077 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Cette diminution s'explique par la baisse des taux d'intérêts depuis la fin de l'année 2024.

- Des appels en garantie perçus au titre de l'exercice 2025, liés aux notes immobilières pour un montant total de +2 322 milliers d'euros, dans le cadre du contrat de garantie conclu avec la société Amundi Finance, qui agit en qualité de contre garant de ses émissions.

Le **résultat d'exploitation**, exclusivement représenté par des charges, ressort à – 26 347 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre – 28 666 milliers d'euros 31 décembre 2024. Cette baisse des charges d'exploitation est principalement liée à la diminution des encours sur la période qui est la base de calcul des commissions payées.

Elles comprennent principalement :

- Des commissions de garanties pour 10 358 milliers d'euros contre 11 081 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des commissions de gestion pour 8 134 milliers d'euros contre 9 804 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des commissions de distribution pour 7 608 milliers d'euros contre 7 418 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des frais d'émission d'emprunt obligataire pour 153 milliers d'euros contre 289 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2025 ressort bénéficiaire de 5 917 milliers d'euros contre un bénéfice de 2 743 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La charge **d'impôts sur les bénéfices** s'élève à 1 503 milliers d'euros contre une charge de 686 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Ainsi, le **résultat net** est un bénéfice de 4 414 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre un bénéfice de 2 057 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

BILAN

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'établit à 8 733 243 milliers d'euros (contre 9 311 730 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Les principales évolutions sont présentées dans le tableau et commentaires ci-dessous :

A l'actif :

Evolution en K€ des principaux postes de l'actif entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Var%	Commentaires 31/12/2025
Obligations CASA	1 306 210	963 483	-26%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Obligations CASA
Dépôts à terme CASA	7 055 769	6 858 276	-3%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des Dépôts à terme
OPCI	246 538	143 766	-42%	Baisse des encours d'EMTN en circulation adossés à des OPCI
Autres créances	376 923	251 914	-33%	Baisse des créances expliquée par la baisse des émissions en cours de commercialisation
Autres créances (Swap)	313 226	512 459	64%	Hausse des Intérêts courus sur les montages EMTN de taux dont le paiement du coupon interviendra à échéance

- Des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI FINANCE EMISSIONS pour 8 477 985 milliers d'euros (contre 8 921 743 milliers d'euros au 31 décembre 2024), dont :
 - Des Dépôts à Terme intérêts inclus pour 6 858 276 milliers d'euros, contre 7 055 769 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Des obligations CASA dont la valeur nette comptable, coupons courus inclus, ressort à 963 483 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 1 306 210 milliers d'euros au 31 décembre 2024, suivant le rythme de rachat et de remboursement à échéance des EMTN,
 - Des produits à recevoir d'intérêts courus sur les swaps pour 512 459 milliers d'euros, contre 313 226 milliers d'euros au 31 décembre 2024, en lien avec les émissions de taux dont le coupon sera versé à échéance.

- Des OPCV dont la valeur comptable s'élève à 143 766 milliers d'euros à fin 2025 contre 246 538 milliers d'euros à fin 2024, suite au remboursement à échéance des 5 EMTN rattachés aux OPCV.
- Des autres créances pour 251 914 milliers d'euros au 31 décembre 2025 versus 376 906 milliers d'euros au 31 décembre 2024, dont :
- Emissions en cours de commercialisation pour une valeur nominale de 200 000 milliers d'euros au 31 décembre 2025, contre 350 000 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Créances sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement (OPCV et obligations CASA sur les montages CA OBLIG IMMO) constatées pour 49 032 milliers d'euros versus 22 012 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
 - Acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 1 579 milliers d'euros, versus 4 493 milliers d'euros à fin 2024,
 - Produits à recevoir au titre des appels en garantie relatifs aux obligations détenues et aux EMTN arrivant à échéance pour 1 303 milliers d'euros contre 401 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Des sommes disponibles en banque pour 3 344 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 462 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Au passif :

Evolution en K€ des principaux postes du passif entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Var%	Commentaires 31/12/2025
Emprunts obligataires	9 249 742	8 667 288	-6%	Baisse de la collecte en 2025
Autres dettes (Swap)	34 069	23 484	-31%	Baisse des charges à payer liées aux SWAP

- Des emprunts obligataires pour 8 667 288 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 526 097 milliers d'euros) au 31 décembre 2025 contre 9 249 742 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (dont intérêts courus pour 339 090 milliers d'euros),
 Cette variation s'explique principalement par :
- + 431 531 milliers d'euros de nouvelles émissions,
 - + 200 000 milliers d'euros sur les émissions en cours de commercialisation,

Rapport d'activité sur les comptes sociaux d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS au 31 décembre 2025

- 799 362 milliers d'euros des remboursements anticipés et des arrivées à échéance.
 - Des rachats périodiques effectués par les clients sur la période.
- Des charges à payer sur les swaps de couverture des EMTN pour 23 484 milliers d'euros (34 069 milliers d'euros au 31 décembre 2024),
 - Des capitaux propres qui s'établissent à 24 419 milliers euros au 31 décembre 2025 contre 20 005 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (cf tableau de variation des capitaux propres présenté ci-après),
 - Un emprunt au jour le jour auprès d'Amundi SA pour 9 900 milliers d'euros,
 - Des factures fournisseurs non parvenues pour 6 649 milliers d'euros (7 190 milliers d'euros au 31 décembre 2024),
 - Une provision pour impôt sur les sociétés pour 1 503 milliers d'euros (686 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Mouvement de la période	31/12/2025
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale	223			223
Réserves statutaires et contractuelles				
Autres réserves				
Autres réserves				
Report à nouveau	15 500	2 057		17 557
Résultat de l'exercice	2 057	-2 057	4 414	4 414
Provisions règlementées				
Distribution de dividendes				
Versement de dividendes				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 005		4 414	24 419

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025, il a été décidé d'affecter, au titre de l'exercice 2024, le bénéfice de 2 057 293,14 euros en report à nouveau. Celui-ci s'élève après affectation à 17 556 985,70 euros.

Au titre de l'exercice 2025, le résultat distribuable s'élève à 21 971 011,63 euros dont le résultat de l'exercice pour 4 414 025,93 euros et le report à nouveau pour 17 556 985,70 euros.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2026, il sera proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2025.

Ainsi, le report à nouveau s'élèvera après affectation à 21 971 011,63 euros.

Exercice	Dividende en €	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% (*) en €	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40% (*) en €
2024	-	-	
2023	111,44	111,44	
2022	-	-	
2021	-	-	

(*) Article 158 3-2 du CGI.

HORS BILAN

Au 31 décembre 2025, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 7 788 169 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 3 093 778 milliers d'euros et de swaps de taux pour 4 694 390 milliers d'euros.

Le poste « Engagements des garanties reçues » correspond aux garanties accordées par Amundi Finance pour couvrir un risque de pertes sur les instruments de couverture des EMTN. Il s'élève à 1 185 484 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 803 493 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une variation sur la période de – 618 009 milliers d'euros.

Cette variation s'explique par des rachats réguliers d'EMTN, remboursements par anticipation et des arrivées à échéance, compensées partiellement par le lancement de nouvelles émissions en 2025.

RISQUES

Amundi Finance Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, et de conclure tout contrat y afférent. A cet effet Amundi Finance Emissions a mis en place un programme d'émission d'EMTN approuvé par l'AMF.

Amundi Finance Emissions est exposée à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des titres émis dans le cadre du Programme.

➤ Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance Emissions est exposée aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

Amundi Finance Emissions utilise le produit net de l'émission des EMTN pour les besoins du financement de son activité en général et pour la couverture de ses obligations en vertu des EMTN émis. Ainsi, elle utilise tout ou partie du produit de l'émission des EMTN pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). Au 31 décembre 2025, le montant nominal des titres en circulation s'élève à 7,941 Milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité d'Amundi Finance Emissions à satisfaire ses obligations relatives aux EMTN émis dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique Amundi Finance Emissions soit exposée au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, il convient cependant de noter qu'elle est seulement exposée au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte d'Amundi Finance Emissions. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat pour Amundi Finance Emissions.

Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 8,870 milliards d'euros pour un nominal de titres de 7,941 Milliards d'euros.

➤ **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance Emissions.

Du fait de son activité principale, Amundi Finance Emissions est exposée aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. Amundi Finance Emissions est exposée à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance Emissions en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance Emissions. Depuis sa création, Amundi Finance Emissions n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats.

➤ **Risques de non-conformité et juridiques**

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité d'Amundi Finance Emissions.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, Amundi Finance Emissions est exposée au risque de litiges avec les porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance Emissions à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance Emissions. Amundi Finance Emissions n'a pas été exposée à

un litige avec un porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au 31 décembre 2025, les montants des actifs pondérés par les risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 103,6 millions d'euros (14,7 millions d'euros au 31 décembre 2024) en forte augmentation du fait de l'application de la nouvelle norme de calcul CRR3 depuis le 1er janvier 2025.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques de Amundi Finance Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;

- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Stratégie, Finance et Contrôle (SFC), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et de la Directrice de l'Audit Interne d'Amundi. Il se réunit mensuellement.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;

- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les *reportings* d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.
- Être informé de tous les rapports à destination des autorités de régulation ou de supervision (BCE, ACPR, AMF) ;
- Et d'être informé des derniers développements réglementaires pouvant impacter les procédures de contrôles.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité repose sur les éléments constitutifs suivants :

- Les catégories et indicateurs de risque de non-conformité identifiés à partir du référentiel des risques de non-conformité de Crédit Agricole ; une catégorie de risque de non-conformité regroupe plusieurs événements de risques auxquels correspondent un ou plusieurs contrôles. Chaque contrôle est décrit par une fiche de contrôle (parfois subdivisée en plusieurs sous-fiches de contrôle similaires dans leur nature, mais différentes dans leurs modalités).
- Les éléments de risques identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité d'Amundi.
- Les contrôles permanents effectués par les collaborateurs d'Amundi et par la ligne métier Conformité, dans le cadre du programme annuel de contrôle de Conformité.

- Les formulaires de contrôles permanents, organisés par séquence numérotée pour permettre de facilement associer chaque évènement de risque identifié dans la cartographie des risques avec son contrôle afférent et vice-versa.

Les résultats des contrôles permanents et le suivi des plans d'actions.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Audit Interne d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2025, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 11 au 19 octobre 2025 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 26 juin 2025 pour les Salles de Repli Immédiat, les 16 mai et 10 octobre 2025 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.
- Un exercice de crise a été réalisé le 23 mai 2025.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance Emissions est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services

qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance Emissions repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance Emissions ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance Emissions.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices

décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction du profil de risque de la relation d'affaire.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Conformité dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de Amundi Finance Emissions.

La Direction Financière utilise les systèmes d'information lui permettant d'élaborer les informations comptables et financières d'Amundi Finance Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés du groupe Amundi selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis au sein du groupe Crédit Agricole ;

- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance Emissions ;
- Examen limité des comptes de la société Amundi Finance Emissions.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration de Amundi Finance Emissions.

h. Contrôle périodique (Audit interne)

L'Audit interne du groupe Amundi assure le contrôle périodique de Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de Amundi Finance Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose sur une plateforme de travail à distance permettant 20 000 connexions simultanées ;

s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 20 minutes en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat ;

- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de *reportings* réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

L'article L 441-14 du Code du Commerce stipule que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Le périmètre d'application retenu par Amundi Finance Emissions pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaires et n'inclut donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0,00%						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus	0						0					
Montant des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA SITUATION DU 31 DÉCEMBRE 2025

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2025.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

L'activité d'émission d'EMTN devrait rester stable en 2026.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance Emissions à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit et de contrepartie, Amundi Finance Emissions utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Finance Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole.

Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers d'Amundi Finance Emissions sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général des entreprises, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Ainsi, les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers)	01/01/2025
Règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	01/01/2025

L'exercice clos au 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06.

CSRD : Informations en matière de durabilité des grandes entreprises

Au 31 décembre 2025, Amundi Finance Emissions, dont les informations en matière de durabilité sont consolidées dans l'état de durabilité d'Amundi SA, est exemptée de l'obligation de publier un état de durabilité.

Amundi, société consolidante qui la contrôle, a son siège social situé au 91, Boulevard Pasteur, 75015 PARIS. Le lien du site internet sur lequel est mis à disposition le rapport de gestion d'Amundi et son rapport de certification est : <http://legroupe.amundi.com>

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par Amundi Finance Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur

Rapport d'activité sur les comptes sociaux d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS au 31 décembre 2025

l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5 DERNIERS EXERCICES EN EURO

31/12/2025

Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 916 881	2 743 612	23 137 875	4 231 452	2 877 796
Impôts sur les bénéfices	1 502 855	686 319	5 990 206	1 066 543	3 701 828
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	4 414 026	2 057 293	17 147 669	3 164 909	-824 032
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	31,74	14,79	123,31	22,76	-5,93
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	31,74	14,79	123,31	22,76	-5,93
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2025.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.* ».

Ainsi, au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

En 2025, les changements sont intervenus dans la composition du Conseil d'Administration.

Pour mémoire, le 18 novembre 2025, Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Dans ce contexte, lors de la consultation écrite du 18 novembre 2025, il a été décidé de nommer Monsieur Gilles DEMONSANT aux fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 14 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Dans le cadre de la prise de nouvelle de fonction par Madame Sylvie DEHOVE, elle doit se démettre de ses mandats de Directrice Générale et d'Administratrice au sein de la société LCL Emissions.

Par conséquent, afin de pourvoir le poste de Directeur Général et Administrateur laissé vacant par Madame Sylvie DEHOVE, le Conseil décide par voie de consultation écrite, le 17 novembre 2025 de nommer Monsieur Abdelaziz LAMAAZI en qualité de Directeur Général et de le coopter en qualité d'Administrateur, au titre provisoire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2027.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre collégial et à la diversité des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Il s'assure également de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ces principes gouvernent sa politique de diversité basée notamment sur une pluralité de compétences, de cultures et un principe de mixité.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Contrôle de la Société

Commissaires aux comptes

Conformément à l'article 16 des Statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions, et avec la mission, fixées par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Gilles DEMONSANT

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Gilles DEMONSANT Président du Conseil d'Administration	53	Française	Masculin	5	2025	2027

Directeur Général

Monsieur Abdelaziz LAMAAZI

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Abdelaziz LAMAAZI Directeur Général	48	Française	Masculin	4	2025	Illimité

Administrateurs

Monsieur Gilles DEMONSANT

Monsieur Abdelaziz LAMAAZI

Monsieur Frédéric FOUQUET

Monsieur Aurelien HARFF

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Abdelaziz LAMAAZI Administrateur	48	Française	Masculin	4	2025	2027
Monsieur Gilles DEMONSANT Administrateur	53	Française	Masculin	5	2025	2027
Frédéric FOUQUET Administrateur	54	Française	Masculin	2	2013	2027
Aurelien HARFF Administrateur	41	Française	Masculin	2	2024	2027

Commissaire aux Comptes

Commissaire aux comptes	Représentant	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
FORVIS MAZARS	Monsieur Jean LATORZEFF Monsieur Jean-Baptiste MEUGNIOT	2022	2027

Activités du Conseil d'Administration au cours de l'année 2025

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2025, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois à son siège social au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 du 14 mars 2025
- 2) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2025 du 25 juillet 2025
- 3) Conseil d'Administration du 17 novembre 2025 par voie de consultation écrite
- 4) Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite

1) Conseil d'Administration du 14 mars 2025

- Arrivée à échéance du mandat de 4 Administrateurs :
 - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
 - Madame Sylvie DEHOVE,
 - Monsieur Aurelien HARFF,
 - Monsieur Frédéric FOUQUET.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Madame Sylvie DEHOVE dans ses fonctions de Directeur Général pour une durée illimitée.
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et arrêté des comptes de l'exercice.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Proposition d'évolution statutaire : La loi Attractivité.
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire).

2) Conseil d'Administration du 25 juillet 2025

- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2025.
- La réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act) sur la résilience opérationnelle numérique.

3) Conseil d'Administration du 17 novembre 2025 par voie de consultation écrite

- Démission de la Directrice Générale et Administratrice : Madame Sylvie DEHOVE.
- Nomination d'un nouveau Directeur Général : Monsieur Abdelaziz LAMAAZI.
- Cooptation d'un Administrateur : Monsieur Abdelaziz LAMAAZI sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

4) Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite

- Démission du Président et de l'Administrateur : Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS.
- Cooptation d'un Administrateur : Monsieur Gilles DEMONSANT sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- Choix du mode d'administration et de direction de la Société.
- Confirmation du directeur Général.
- Nomination d'un nouveau Président : Monsieur Gilles DEMONSANT.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 17 mars 2026

- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et arrêté des comptes de l'exercice
- Rapport sur la sécurité IT : Digital Operational Resilience Act (DORA)
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre collégial et à la diversité des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Il s'assure également de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ces principes gouvernent sa politique de diversité basée notamment sur une pluralité de compétences, de cultures et un principe de mixité.

Comités

Le Conseil d'Administration de la société AMUNDI FINANCE EMISSIONS n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 13 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Le Conseil d'Administration a fait le choix de déléguer au Comité des risques factuels du Conseil d'Administration d'Amundi les missions nécessaires à la surveillance des risques propres au métier de la société.

section « Risques » du rapport de gestion.

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique AMUNDI FINANCE EMISSIONS ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux

Cette rubrique ne s'applique pas à la société AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Abdelaziz LAMAAZI

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Gilles DEMONSANT

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT	Administrateur	
BFT INVESTMENT MANAGERS (*)	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
SPIRICA	Administrateur	
UAF LIFE PATRIMOINE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Aurélien HARFF

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CREDIT AGRICOLE PUBLIC SECTOR SCF	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS (*)	Président du Conseil d'Administration	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représenté
dnA (*)	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
Amundi Intermediation Canada Inc	Administrateur	
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company (Hungary)	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapports du Commissaire aux Comptes

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Amundi Finance Emissions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Amundi Finance Emissions

Société anonyme

RCS : Paris 529 236 085

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences des changements de méthode comptable et de présentation des comptes exposées dans la note 3. « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué

n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Amundi Finance Emissions par l'assemblée générale du 17 mai 2022.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la quatrième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Jean Latorzeff

Associé

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

**91-93 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2025
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

Rubriques	Montant brut 31/12/2025	Amort. Prov. 31/12/2025	Net. 31/12/2025	Net. 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				11 601
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				11 601
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)				11 601
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Creances (2)	764 374		764 374	690 150
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres créances	764 374		764 374	690 150
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :	7 968 924	55	7 968 869	8 609 979
Actions propres				
Autres titres	1 107 304	55	1 107 250	1 552 748
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 861 619		6 861 619	7 057 231
Total de l'actif circulant (IV)	8 733 297	55	8 733 243	9 300 129
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	8 733 297	55	8 733 243	9 311 730
(1) Dont à moins d'un an				11 601
(2) Dont à moins d'un an	764 374		764 374	690 150

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

Rubriques		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital	Dont versé : 2 225	2 225	2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves :			
Réserve légale		223	223
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		17 557	15 500
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			2 057
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		4 414	
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres (I)		24 419	20 005
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions (II)			
Dettes		8 708 824	
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		8 667 288	9 249 742
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 901	
Emprunts et dettes financières diverses (1)			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 649	7 228
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		24 987	34 755
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (2) (III)		8 708 824	9 291 725
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)		8 733 243	9 311 730
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 076 727	891 813

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'exercice en centimes d'euros	4 414 025,93	2 057 293,14
Total du bilan en centimes d'euros	8 733 242 505,72	9 311 729 881,11

HORS BILAN (en milliers d'euros)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Swaps actions données	3 093 778	3 066 381
Swaps actions reçus		
TOTAL DES SWAPS TAUX	3 093 778	3 066 381
Swaps de taux données	4 694 390	5 096 965
Swaps de taux reçus		150 582
TOTAL DES SWAPS TAUX	4 694 390	5 247 547
Avals cautions et garanties données		
Avals cautions et garanties recues		
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES		
Garanties données d'Etablissements de Credit		
Garanties recues d'Etablissements de Credit	1 185 484	1 803 493
TOTAL DES GARANTIES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 185 484	1 803 493
Engagement de financement données		
Engagement de financement recus		
TOTAL DES ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)						
Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Montant net du chiffre d'affaires	0	0				
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation			(I)			
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes (1)			26 347	28 666	25 510	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :						
Sur immobilisations :						
- dotations aux amortissements						
- dotations aux provisions						
Sur actif circulant :						
- dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Cotisations sociales						
Total des charges d'exploitation			(II)	26 347	28 666	25 510
1. RESULTAT D'EXPLOITATION			(I - II)	-26 347	-28 665	-25 509
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)			
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)			578 155	782 574	518 762	
Reprises sur dépréciations et provisions			347	1 359	1 780	
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			936	733	6 936	
Total des produits financiers			(V)	579 437	784 667	527 478
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					321	
Intérêts et charges assimilés (3)			533 480	751 055	478 421	
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			13 694	2 203	89	
Total des charges financières			(VI)	547 174	753 258	478 831
2. RESULTAT FINANCIER			(V - VI)	32 263	31 409	48 647
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(I - II + III - IV + V - VI)	5 917	2 744	23 138
Produits exceptionnels			(VII)			
Charges exceptionnelles			(VIII)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL			(VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)			
Impôts sur les bénéfices			(X)	1 503	686	5 990
Total des produits			(I+III+V+VII)	579 437	784 667	527 478
Total des charges			(II+IV+VI+VIII+IX+X)	575 023	782 610	510 331
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				4 414	2 057	17 148
(1) Y compris :						
- Redevances de crédit-bail mobilier						
- Redevances de crédit-bail immobilier						
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2025

Il n'y a pas eu d'événements significatifs en 2025, néanmoins, l'activité d'émissions de titres obligataires s'est accrue avec 431 531 milliers d'euros de nominal émis commercialisés en 2025 (contre 2 223 875 milliers d'euros en 2024), ainsi que 200 000 milliers d'euros d'émissions au passif en cours de commercialisation.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 24 418 714,08 euros au 31 décembre 2025 contre 20 004 688,15 euros au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025 a décidé d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2024, s'élevant à 2 057 293,14 euros, au report à nouveau, portant ainsi son solde à 17 556 985,70 euros.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2025 ressort bénéficiaire de 4 414 025,93 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la situation du 31 décembre 2025.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2025 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

Les états financiers d'Amundi Finance Emissions sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général des entreprises, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers)	01/01/2025
Règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	01/01/2025

L'exercice clos au 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06 dont les incidences ne sont pas significatives.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les Assemblées Générales Ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les dépôts à terme auprès d'entités du Groupe Crédit Agricole :

Les dépôts à terme s'enregistrent au bilan pour leur valeur nominale et les créances rattachées sont évaluées selon la méthode dite prorata temporis.

Ils figurent au bilan, intérêts courus inclus, dans le poste disponibilités et composent, en plus des valeurs mobilières de placement, les actifs de couverture des EMTN émis.

En effet une clause de remboursement anticipé aux conditions de marché, figure dans les contrats de dépôts à terme permettant à Amundi Finance Emissions de débloquer les fonds dans un délai très court.

Les dépôts à terme s'élèvent à 6 858 millions d'euros au 31 décembre 2025 et figurent dans le poste disponibilités du bilan d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (Instruments Financiers à Terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par AMUNDI FINANCE EMISSIONS sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes AMUNDI FINANCE EMISSIONS.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéficiaires.

Intégration fiscale

AMUNDI FINANCE EMISSIONS est depuis le 1er janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

AMUNDI FINANCE EMISSIONS a donc signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, AMUNDI FINANCE EMISSIONS constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Régime des sociétés mères

AMUNDI FINANCE EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du capital social

Le capital de AMUNDI FINANCE EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

(Tableau 1 - Immobilisations)

Il n'y a pas d'immobilisations au 31 décembre 2025.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissement au 31 décembre 2025.

Provisions

(Tableau 2 – Provisions)

Une provision pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement de 55 milliers d'euros est constatée au 31 décembre 2025.

Disponibilités

Les disponibilités d'AMUNDI FINANCE EMISSIONS s'élèvent à 6 861 619 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et sont composées de Dépôts à Terme pour 6 858 276 milliers d'euros et de comptes ordinaires débiteurs pour 3 344 milliers d'euros.

Emprunts et dettes financières (Tableau 3 – Etats des échéances des créances et dettes).

Au 31 décembre 2025, le montant des emprunts obligataires s'élève à 8 667 288 milliers d'euros, intérêts courus inclus.

L'échéance des titres obligataires est comprise entre 2026 et 2033 et les charges d'intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 526 097 milliers d'euros.

Les coupons reçus sur les OPCl étalés sur la durée de vie des émissions sont de 13 842 milliers d'euros.

Charges à payer (Tableau 4 – Détail des charges à payer et autres passifs)

Le poste charges à payer est composé de factures non parvenues pour 6 649 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 23 484 milliers d'euros et de la dette d'impôt sur les sociétés due à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 1 503 milliers d'euros.

Produits à recevoir (Tableau 5 – Détail des produits à recevoir et autres actifs)

La rubrique est composée de créances liées au financement différé des émissions en cours de commercialisation pour 200 000 milliers d'euros, de créances sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 49 032 milliers d'euros, des intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 512 459 milliers d'euros et des produits à recevoir au titre d'appels en garantie relatifs aux obligations détenues et aux EMTN arrivant à échéance pour 1 303 milliers d'euros.

Le poste des autres actifs correspond au total des acomptes versés à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 1 579 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI FINANCE EMISSIONS, en principal et intérêts en vertu de toutes les souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 6 – Variations des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 7 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société
(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées
(Tableau 9 – Opérations effectuées avec les entreprises liées)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les instruments de couvertures des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées d'investissements dans deux OPCV (Immanens et Immo Emission) pour 143 766 milliers d'euros et de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 960 642 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 1 185 484 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture,
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) pour un notionnel de 4 694 390 milliers euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 3 093 778 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros) 31/12/2025

CADRE A - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice	Augmentations acquisitions, créations apports, virements
Capital souscrit non appelé	TOTAL I			
Frais d'établissement	TOTAL II			
Autres postes immo.incorporelles	TOTAL III			
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL IV			
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		11 601		2 224 109
Immobilisations financières	TOTAL V	11 601		2 224 109
Total des immobilisations	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 601		2 224 109

CADRE B - IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
Capital souscrit non appelé	TOTAL I				
Frais d'établissement	TOTAL II				
Autres postes immo.incorporelles	TOTAL III				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilis. corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	TOTAL IV				
Participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			2 235 710		
Immobilisations financières	TOTAL V		2 235 710		
Total de l'actif immobilisé	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		2 235 710		

Ces immobilisations financières sont représentées par un prêt au jour le jour souscrit sur la période auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI.

Tableau 2 - PROVISIONS (en milliers d'euros) 31/12/2025

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS / DOTATIONS	DIMINUTIONS / REPRISES	Montant à la fin de l'exercice
Autres prov. pour dépréciation	401		347	55
TOTAL III	401		347	55
TOTAL GENERAL (I + II + III)	401		347	55
Dont dotations et reprises	401		347	55
- d'exploitation				
- financières			347	
- exceptionnelles				

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en milliers d'euros) 31/12/2025

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représent. titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité social et autres organismes sociaux				
	- impôt sur les bénéfices			
Etat et autres collectivités	- taxe sur la valeur ajoutée			
	- autres impôts, taxes, versements assimilés			
	- divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont pension titres)		764 374	764 374	
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		764 374	764 374	
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice			
	- remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.(1)					
Autres emprunts obligataires (1)		8 667 288	1 035 191	2 389 351	5 242 746
Empr., dettes	- à 1 an maximum				
établist crédit	- à plus de 1 an	9 901	9 901		
Empr.,dettes financ.divers (1) (2)					
Fournisseurs, comptes rattachés		6 649	6 649		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité social, aut.org.sociaux					
	- impôt bénéfices				
	- T.V.A.				
Etat et autres collectivités	- oblig.cautionnées				
	- autres impôts				
Dettes immob. cptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes (pension titres)		24 987	24 987		
Dettes représent.titres emprunt.					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		8 708 824	1 076 727	2 389 351	5 242 746
(1) Emprunts souscrits ds exerc.		563 612			
Emprunts rembour.ds exerc.		1 050 992			
(2) Emprunts, dettes associés					

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

Charges à payer		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
40100000	Fournisseurs		38
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	75	98
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	6 550	7 092
40800400	FOURN_FNP_IGSERVMUT	23	
46750100	MX_Créditeurs divers	23 484	34 069
Situation à la cloture de l'exercice		30 133	41 298

Autres Passifs		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	1 503	686
Situation à la cloture de l'exercice		1 503	686

Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros)

Produits à recevoir		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
46510000	Créances sur Cessions VMP	49 032	22 012
46710100	MX_Débiteurs divers	200 000	350 000
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie		401
46879999	Produits a recevoir / Swap		313 226
46779999	PRODUIT A RECEVOIR SWAP EMTN BO	512 459	
46770900	PRODUIT A RECEVOIR APPEL EN GARANT	1 303	
40980009	FOURNISSEUR-AVOIR A RECEVOIR GL		17
Situation à la cloture de l'exercice		762 794	685 657

Autres Actifs		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	1 579	4 493
Situation à la cloture de l'exercice		1 579	4 493

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Mouvement de la période	31/12/2025
Capital social	2 225			2 225
Primes d'emission, de fusion, d'apport				
Réserve légale	223			223
Réserves statutaires et contractuelles				
Autres réserves				
Autres réserves				
Report à nouveau	15 500	2 057		17 557
Résultat de l'exercice	2 057	-2 057	4 414	4 414
Provisions règlementées				
Distribution de dividendes				
Versement de dividendes				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 005		4 414	24 419

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros) **31/12/2025**

Emplois	31/12/2025	31/12/2024	Ressources	31/12/2025	31/12/2024
Distributions mises en paiement en cours d'exercice		15 497	Capacité d'autofinancement de l'exercice	4 067	698
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières			Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	11 601	22 378
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières	572 553		Augmentation dettes financières		1 668 116
TOTAL EMPLOIS	572 553	15 497	TOTAL RESSOURCES	15 668	1 691 192
RESSOURCE NETTE		1 675 695	EMPLOI NET	556 885	

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances				
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	580		-580	210
TOTAUX EXPLOITATION	580		-580	210

A VARIATION NETTE EXPLOITATION			-580	210
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs	74 224 9 768		-74 224 -9 768	-562 589 -16 331
TOTAUX HORS EXPLOITATION	83 992		-83 992	-578 920
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			-83 992	-578 920

TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			-84 572	-578 710
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque		641 457	641 457	-1 096 984
TOTAUX TRESORERIE		641 457	641 457	-1 096 984
C VARIATION NETTE TRESORERIE			641 457	-1 096 984
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			556 885	-1 675 695

Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE 31/12/2025

Dénomination sociale - N° Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784608416	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	9 077 707	68%
AMUNDI	314222902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	515 966	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document d'Enregistrement Universel :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.
- Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

Tableau 9 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	solde au 31/12/2025	solde au 31/12/2024
Créances	8 589 531	9 065 593
Prêts et créances auprès des établissements de crédit		11 601
Valeurs mobilières de placement	963 538	1 306 611
Disponibilités	6 861 619	7 057 231
Autres créances	764 374	690 150
Capital souscrit et appelé, non versé		
Dettes	92 837	344 198
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	51 320	302 313
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	9 901	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 630	7 130
Autres dettes	24 987	34 755
HORS BILAN	8 973 653	10 117 421
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	1 185 484	1 803 493
Swaps actions données	3 093 778	3 066 381
Swaps de taux données	4 694 390	5 096 965
Swaps de taux reçus		150 582



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Amundi Finance Emissions

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

Amundi Finance Emissions

Société anonyme
RCS : Paris 529 236 085

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Amundi Finance Emissions,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Jean Latorzeff

Associé

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Société Anonyme

Au capital de 2 225 008 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

529 236 085 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Paris, le 20 mars 2026

Monsieur Abdelaziz LAMAAZI
Directeur Général

Amundi Finance Emissions

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi-finance-emissions.com
Société anonyme au capital de 2 225 008 Euros - 529 236 085 RCS Paris
Entreprise d'investissement régie par le Code Monétaire et Financier

MENTIONS LÉGALES

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi-finance-emissions.com
Société anonyme au capital de 2 225 008 Euros - 529 236 085 RCS Paris
Entreprise d'investissement régie par le Code Monétaire et Financier